



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Caudry

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL100621_Q21
Date de la décision :	2021-06-10 00:00:00+02
Objet :	Procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : approbation
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-215901398-20210610-DEL100621_Q21-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215901398-20210610-DEL100621_Q21-DE-1-1_0.xml	text/xml	910
Nom original :		
DEL100621_Q21.pdf	application/pdf	1047886
Nom métier :		
99_DE-059-215901398-20210610-DEL100621_Q21-DE-1-1-1.pdf	application/pdf	1047886

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 juin 2021 à 11h36min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 juin 2021 à 11h36min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 juin 2021 à 11h42min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 juin 2021 à 11h43min08s	Reçu par le MI le 2021-06-15

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU JEUDI 10 JUIN 2021 – 18 h30 –

DÉLIBÉRATION DST/10-06-2021/Q21

Date de convocation : 04 Juin 2021

**Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni au Foyer A. Schweitzer,
sans public, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie (à partir de la question 17), M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane (à partir de la question 18), Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, M. DECALION Ismaël, M. BALEDENT Matthieu, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne (à partir de la question 22), Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, Mme DESREUMAUX Sophie (à partir de la question 2) Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :

Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie : procuration à M. BRICOUT Frédéric - jusqu'à la question 16

M. BONIFACE Didier : procuration à M. POULAIN Bernard

Mme THUILLEZ Martine : procuration à Mme PLUCHART Claudine

Mme RICHOMME Liliane : procuration à Mme PLUCHART Claudine – jusqu'à la question 17

Mme VERIN Véronique : procuration à Mme DAUCHET Martine

Mme NAVEZ Patricia : procuration à M. CHMIELEWSKI Dominique

Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne : procuration à M. BRICOUT Frédéric – jusqu'à la question 21

Mme CAILLAUX Céline : procuration à Mme CHATELAIN Nathalie

Membre absent :

M. BAJODEK Alban,

Est désigné secrétaire de séance : M. BAUDOUX Aurélien

OBJET : PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : APPROBATION

Monsieur Damien BRULANT, Conseiller Municipal, rappelle au conseil municipal les étapes de la procédure de modification simplifiée du PLU fixée par le code de l'urbanisme (précisées ci-après).

Monsieur BRULANT indique que la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée du PLU qui s'est tenue du 26 avril 2021 au 28 mai 2021 inclus étant achevée et qu'aucune observation n'a été déposée, il convient maintenant d'approuver la modification simplifiée pour sa mise en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-36 à L153-48 ;

Vu l'arrêté du Maire du 13/01/2021 prescrivant la modification simplifiée du PLU ;

CONSIDÉRANT que la mise à disposition du dossier au public qui s'est déroulée du 26 avril 2021 au 28 mai 2021 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation ;

CONSIDÉRANT l'observation de la Chambre d'agriculture Nord Pas-de-Calais selon laquelle « ce projet de modification simplifiée n'appelle pas d'observation particulière d'ordre agricole »,

CONSIDÉRANT l'absence d'observations des autres Personnes Publiques Associées à qui le dossier a été notifié en amont de la mise à disposition ;

CONSIDÉRANT que la modification simplifiée du PLU ne nécessite aucune correction en amont de son approbation, et est donc prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme,

ENTENDU l'exposé de Monsieur BRULANT

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée du PLU de la commune de Caudry qui vise à réduire, au sein de l'article 12 de la zone 1AU1, le nombre de places de stationnement dédiées aux visiteurs, à réaliser en plus des deux places de stationnement qui sont imposées par logement.

Actuellement, le règlement écrit impose la réalisation de trois places de stationnement supplémentaires par tranche de 5 logements (ces places devant être incluses dans l'aménagement de la voirie).

Dans un souci de limitation de l'imperméabilisation des sols, cette procédure de modification simplifiée du PLU permet d'imposer non pas trois, mais deux places de stationnement supplémentaires par tranche de 5 logements.

DIT QUE

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant deux mois.

Mention de cet affichage sera, insérée en caractères apparents dans le journal suivant : *La Voix du Nord*. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Sous-Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Caudry aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Cambrai.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à M. le Sous-Préfet de Cambrai.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR
TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
15 JUIN 2021



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Frédéric Bricout", is written over the seal and extends to the right.

Frédéric BRICOUT

AFFICHÉ
EN MAIRIE
Le 16 JUIN 2021